

Date de réunion (horaires) :	25/09/2026
Participant(e) :	GTV : Alexandre Guenot, Claire Lemaire GDS : Gilles Rabu, Marie Claude Guerrier, Nicolas Merono, Mariette Aupy, Juliane Thomas Laboratoire : Elodie Gonis DDPP : Flora Al Hakkak, Hervé Niel, Aurélie Jaremo, Sonia Boissy SRAL Sebastien Girard - absent
Organisateur :	DDPP
Lieu de réunion :	Salle Canal de bourgogne DDPP Dijon
Cadre de la réunion :	Quadripartite
La DDPP voudrait que la convention quadripartite se poursuive par tacite reconduction sans être resignée à chaque fois. L'année dernière le document a été modifié par le CD après signature du GDS, de l'OVVT et de la DDPP. Cette année inversion du circuit des signature afin qu'il n'y ait plus de modification après signature des partenaires. Arrêt de Resana, devient payant au 1^{er} janvier. Autre outil mis en place, gratuit, appartient à l'état, « Fichier ». A l'essai depuis juillet par la DDPP. Normalement fin sept-octobre migration de tout ce qui est sur Resana sur Fichier. L'idée est d'utiliser le nouvel outil dès le début de la prophylaxie, la DDPP est prudente et n'est pas sûre que ça marchera mais Resana restant gratuit jusqu'à décembre, il y a encore un peu de délais. Nous avons demandé que des tutos soient refaits pour le nouvel outil. Nous avons demandé aussi un dossier dans l'arborescence de Resana/fichier pour les résultats de police sanitaire. Déroulement de la prophylaxie : Le pré-paramétrage est fait par le GDS, le GDS a communiqué à l'OVVT une estimation au mois d'août. L'OVVT a communiqué fin août une estimation des IDC à faire par clinique vétérinaire. Chaque cabinet a aussi été informé du nombre de cheptels en contrôle renforcé à faire. Problème des pensions qui vont en ZPR mais qui ne reviennent pas (vente, mortalité) : exemple ayant eu lieu cet été. Discussion entre GDS et DDPP. Afin de ne pas faire entre en prophy tub des élevages non concernés car pas de lien. Le GDS doit rajouter un contrôle pour bien intégrer en prophylaxie IDC les élevages où les pensions (en ZPR) reviennent en élevage et exclure les élevages ou les animaux ne reviennent jamais de pension (départ en boucherie ou achats). Le labo voudrait avoir des estimations des interférons à faire afin de prévoir leurs commandes. Pas avant début de prophylaxie. -Reconduction de la fiche biosécurité à donner aux éleveurs. Le CD paie et la DDPP distribuera aux vétos lors des réunions prophylaxie ou enverra par la poste en cas d'absence à la réunion. Comme discuté auparavant : même fiche pour le moment. -Beaucoup de tubes de sang avec des volumes insuffisants une sensibilisation des vétérinaires sera faite lors des réunions, peut-être dû aux nouveaux tubes plastiques, à suivre...	

Prophylaxie anticipée :

- Attention aux éleveurs qui demandent une prophylaxie anticipée par commodité : un éleveur concerné. La DDPP a été mise au courant.
- Si l'éleveur demande une prophylaxie anticipée elle doit être faite rapidement après la demande et ne pas durer plusieurs mois.
- La demande doit arriver auprès de la DDPP après le 1^{er} octobre afin que le GDS soit prêt pour imprimer les DAP etc...
- La DDPP ne doit pas faire de changement sur les données entre la programmation de la prophylaxie et l'exécution.
- Le GDS demande à être prévenu quand un éleveur passe de prophylaxie classique à police sanitaire afin d'arrêter toute impression de DAT notamment.
- Pour les cheptels passant en prophylaxie renforcée : ne pas oublier de faire les prises de sang du DAP : Bru, Leu, IBR.

La DDPP est désormais en mesure de produire un document pour faire la police sanitaire avec une liste classée par numéro de travail et un tableau pour noter des résultats IDS ou IDC, c'est en place depuis peu.

DAT et validité des résultats :

- Le DAT sera obligatoire cette année (après deux années d'essai), si le GDS reçoit un CR d'IDC pas fait sur le DAT il laissera au vétérinaire 15 jours pour renvoyer sur le DAT, sinon PAS de validation de la prophylaxie, et pas d'aide versée aux éleveurs si la prophylaxie n'est pas validée.
- Bien marquer le numéro de passage sur les DAT car la date du numéro de passage est importante pour les élevages en IDC de vente. Si pas de numéro de passage alors la date la plus ancienne est prise par défaut (début de prophylaxie).
- Ne pas faire de bovins en IDC en plus sur le DAT, si des achats faire un document à part pour les IDC d'achat.
- La fiche bilan doit être remplie avec rigueur, on ne peut pas la modifier entre deux passages
- En cas de panne au GDS pour l'impression des DAT (due à SIGAL ou autre problème de logiciel), des mails seront envoyés pour informer les vétérinaires. Si la panne dure plusieurs jours, un mail sera envoyé avec des documents de compte rendu d'IDC vierges pour faire la prophylaxie en mode dégradé. Dès lors que la panne sera levée, un mail informera les vétérinaires en leur disant de ne plus utiliser les documents vierges.
- Pour les éleveurs où la prophylaxie tuberculose a été déclarée finie par le vétérinaire où il faut refaire par la suite un complément, un document spécifique est à compléter pour faire le compte rendu de complément de prophylaxie. Utiliser la lettre C en suffixe sur RESANA pour préciser qu'il s'agit d'un complément.

Echanges entre DDPP et GDS pour l'organisation des ramassages des interférons.

Il n'y aura plus de tiers payant cette année si la prophylaxie est terminée après le 15 avril.

5 communes dans l'Yonne passent en prophylaxie tuberculose

Maintenant que la fourniture des tuberculines est aussi effective pour la police sanitaire, il n'y aura plus de limite de nombre pour commander les tuberculines à Coveto, s'il y a un problème le redire à la DDPP

- En marge de l'échange : 5 élevages sans vétérinaire sanitaire dont 1 avec des bovins - la DDPP s'en occupe
- Nous avons attiré l'attention sur les cheptels des vétérinaires qui arrêtent cette année. La DDPP fera le tour des cheptels d'ici à fin octobre.

Le LDCO fournira probablement aux VS une explication pour les éleveurs pour créer leur extranet (certains ne l'ont pas encore) : à afficher ou à distribuer selon les cabinets.

Filière de production :